



# LETTRE DE VOS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CLAUDE BAUCHET  
THATSANAVANH BANCHONG

EDITION THAÏLANDE 18 JUILLET 2021



## SOMMAIRE

### Vaccination

**L'aide sociale SOS : les élus de Français du Monde se mobilisent !**

**Parents d'élèves ; la seconde campagne des bourses est ouverte !**

## 1/ VACCINATION

### **Succès pour la première campagne pour nos compatriotes de 55 ans et plus.**

Nous remercions notre Ambassadeur, notre Consul et toutes les équipes du Consulat qui ont œuvré avec détermination à la mise en place de cette première campagne de vaccination. Celle-ci est un succès. Plusieurs milliers de nos compatriotes ont pu d'ores et déjà en profiter. Les récits quasi unanimes de nos compatriotes concernés entémoignent. Bravo à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite qui restera un exemple de ce que la France est capable de mettre en œuvre quand notre pays le décide !

### **EXTENSION dès à présent de cette première campagne**

A l'origine le programme de vaccination était ouvert à tous nos ressortissants français résidant en Thaïlande de 55 ans et plus, inscrits ou non au registre consulaire. Cette priorité a été donnée à cette tranche d'âge considérée le plus à risque. Nos compatriotes de moins de 55 ans n'étaient pas éligibles à cette campagne. Après l'avis favorable de la Haute Autorité Française de la Santé, le ministère vient d'autoriser la vaccination au Janssen pour les Français de l'étranger âgés de 18 ans et plus dans les pays connaissant une pandémie importante dont la Thaïlande.

Les 8 centres de vaccination ouverts lors de la première phase seront remis en fonctionnement. Dès lundi 19 Juillet il sera possible de s'inscrire sur le site de l'Ambassade. Vous pouvez y trouver les modalités pratiques de la vaccination en suivant le lien ; <https://th.ambafrance.org/Modalites-de-la-campagne-de-vaccination-de-l-ambassade-de-France-en-Thaïlande>

Vous trouverez également la réponse à de nombreuses questions en cliquant sur ce lien complémentaire : <https://th.ambafrance.org/Vaccination-organisee-par-l-ambassade-de-France-La-Foire-aux-Questions-FAQ-5276>

Cette nouvelle possibilité vaccinale est bien sûr ouverte dans la limite du stock de vaccins disponibles dans chaque hôpital.

Nous invitons les personnes souhaitant recevoir ce type de vaccin à consulter l'étude de pharmacovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) accessibles sur le lien suivant :

<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Maladies-et-leurs-vaccins/COVID-19>

### **Vers une seconde opération**

Nous avons sollicité les autorités Françaises à parfaire leur action en mettant en place dès que possible, une campagne complémentaire afin de vacciner l'ensemble de nos compatriotes qui le souhaitent. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères s'est bien engagé dans cette voie afin de permettre à tous les Français de l'Étranger d'avoir accès aux vaccins homologués par l'Union Européenne quand leur pays d'accueil ne leur permet pas.

Nous pouvons dire que notre Ambassade travaille avec détermination pour permettre d'ouvrir dans les prochaines semaines une seconde opération de vaccination qui serait accessible à tous les Français non encore vaccinés, âgés de 12 ans et plus résidant en THAÏLANDE. Des vaccins à ARN Messenger (Moderna et Pfizer) pourraient être proposés avec les deux doses à quelques semaines d'intervalle. Pour cette seconde campagne la France a choisi un prestataire privé dans le domaine de la santé. Les démarches pour y parvenir sont nombreuses et de nouveaux accords doivent s'établir avec les autorités de notre pays d'accueil. Il est donc difficile pour l'heure de pouvoir confirmer cette nouvelle campagne et d'en préciser la date.

Nous suivons la question et nous ne manquerons pas de communiquer dès que nous aurons des informations fiables.



## « PASS SANITAIRE »

-Les personnes vaccinées avec des vaccins envoyés de France pourront être inscrites dans la base nationale vaccin Covid, ce qui leur permettra de bénéficier du « pass sanitaire » français et européen. La Direction des Français de l'étranger est chargée de cette mission". Nous attendons des précisions sur les modalités techniques et la date de mise en place.

- Compatriotes vaccinés dans le cadre de campagne de leur pays d'accueil. Nous venons par ailleurs de signer avec de nombreux autres Conseillers des Français de l'étranger à travers le Monde **une Lettre à notre Président de la République** après son allocution du 12 juillet au sujet du « pass sanitaire » obligatoire dès le 21 juillet dans certains lieux et à partir de la mi-août dans certains transports, les restaurants, bars ...

« Dans cette Lettre nous déclarons : « Cette nouvelle mesure unilatérale, prise sans aucune concertation avec les élus, est vécue comme une nouvelle injustice par nos compatriotes établis hors de France qui, selon leur localisation dans le monde, ont pu recevoir des vaccins non validés par l'Union européenne ou, lorsqu'ils ont reçu des vaccins validés, n'ont pas la possibilité de faire reconnaître leur certificat de vaccination étranger afin qu'il soit intégré au « pass sanitaire » européen.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'un grand nombre de nos compatriotes établis hors de France, répondant à l'ensemble des exigences sanitaires, sont privés de leur famille depuis près de 18 mois. Beaucoup d'entre eux ont planifié un retour en France cet été pour retrouver leurs proches.

Depuis votre annonce, nous recevons de nombreux témoignages de compatriotes désespérés, se demandant s'ils doivent renoncer à rentrer dans leur propre pays.

C'est pourquoi nous vous demandons d'agir au plus vite afin de répondre à cette situation et permettre ainsi la reconnaissance des certificats de vaccination étrangers pour le pass sanitaire européen.

Nous rappelons que le 29 avril dernier, vous aviez assuré que « le pass sanitaire » ne serait jamais un droit d'accès qui différencie les Français ».

Nous comptons sur vous pour respecter cet engagement »



## 2/ L'AIDE SOCIALE SOS : LES ÉLUS DE FRANÇAIS DU MONDE SE MOBILISENT !

Petit rappel : En Thaïlande, le montant de cette aide ponctuelle est de 126.61 € pour le foyer et 84.41 € par enfant à charge. En Birmanie, le montant de cette aide s'élève à 118,65 euros pour le foyer et à 79,10 euros par enfant. Si vous résidez en Thaïlande et pensez pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez vous adresser au service social de l'Ambassade de Bangkok : [aides.bangkok-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:aides.bangkok-amba@diplomatie.gouv.fr). Pour nos résidents en Birmanie, vous devez soumettre votre demande à l'adresse de l'ambassade de France à Rangoun : [admin-francais.rangoun-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.rangoun-amba@diplomatie.gouv.fr)

Comme nous l'avons développé dans notre dernière Lettre, **nous estimons que cette aide doit être revalorisée**. Aussi avons-nous signé cet appel des 80 conseillers-ères des Français.es de l'étranger pour une augmentation du dispositif d'aide sociale SOS COVID-19.

*Monsieur le Ministre,*

*En mars 2020, le Président de la République lançait un appel général à la mobilisation contre le coronavirus avec cette formule : "Quoi qu'il en coûte". Cela s'est traduit pour les Français de l'étranger par la mise en place du dispositif d'aide social SOS COVID-19 avec une enveloppe annuelle de 50 millions d'euros.*

*Une nouvelle fois, dans une lettre aux Français de l'étranger en avril 2021, Monsieur le Président de la République rappelait qu'"un accompagnement social a été prévu car je sais combien les turbulences économiques vous affectent. Il sera prolongé aussi longtemps que la crise durera, tout comme les aides sociales que nous avons décidées et qui sont gérées par les consulats."*

*En pratique, cette aide dite de Secours Occasionnel de Solidarité est désormais reconduite jusqu'à la fin de l'année 2021 avec des assouplissements dans les règles d'attribution.*

*Malgré cela, le budget alloué de 50 millions d'euros ne serait consommé qu'à hauteur de 12 millions d'euros en décembre 2021 selon les projections de votre administration.*

*Alors que la crise du COVID-19 se prolonge et se durcit dans certains pays en se transformant en crise économique, nous, Conseiller des Français de l'Étranger, vous appelons aujourd'hui à revoir une nouvelle fois ce dispositif afin de le rendre plus efficace notamment en augmentant le montant mensuel par foyer et en l'alignant sur le taux de base des aides sociales.*

*La non consommation de l'enveloppe dans son intégralité montre que ce dispositif reste parfois trop compliqué pour nos concitoyens avec une allocation trop faible, alors qu'ils pourraient légitimement en bénéficier.*

*Une augmentation du montant mensuel par foyer permettrait par ailleurs que cette aide soit plus en conformité avec le niveau de vie de chaque pays. Cette augmentation traduirait concrètement les mots du Président de la République.*

*Vous le savez, le retour en France définitif de nos concitoyens coûte beaucoup plus cher qu'un accompagnement local par nos consulats avec des moyens qui sont déjà fléchés à hauteur de 50 millions d'euros par an...*



## 3/PARENTS D'ÉLÈVES ; LA SECONDE CAMPAGNE DES BOURSES EST OUVERTE !

La seconde campagne boursière pour cette année scolaire 2021-2022 a débuté **le 7 JUILLET et se terminera le 17 SEPTEMBRE**

Les bourses scolaires ne sont pas un droit : elles sont octroyées chaque année dans la limite des crédits alloués au dispositif. Le niveau de l'aide accordée aux familles, à situation comparable, peut donc varier d'une année sur l'autre.

La demande de bourses scolaires n'est pas automatique, elle doit impérativement être renouvelée chaque année. Tout dossier déposé hors délai sera rejeté.

Toute déclaration inexacte ou incomplète est susceptible d'entraîner l'exclusion du dispositif des bourses scolaires.

Les bourses accordées sont versées directement aux établissements qui remboursent le cas échéant les familles selon le pourcentage obtenu et en fonction de l'avance versée lors de l'inscription.

La seconde campagne des bourses scolaires concerne les familles nouvellement installées en Thaïlande (après mars 2021), les familles qui peuvent justifier la non présentation de leur dossier lors de la 1ère commission en raison d'un cas de force majeure (maladie, échec au baccalauréat...) et les familles qui sollicitent un réexamen de leur dossier (joindre un courrier et les documents justifiant le bien-fondé de la requête)

Les bourses sont accordées en fonction des ressources et de la situation patrimoniale du demandeur.

- L'élève doit être de nationalité française et au moins un des deux parents doit résider dans la circonscription consulaire.
- Le demandeur et l'enfant doivent être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France. L'inscription doit être valide au moment du dépôt de votre dossier de bourse. Dans le cas contraire, veuillez renouveler votre inscription en suivant ce lien : <https://th.ambafrance.org/Mon-inscription-au-consulat-se-fait-en-ligne>
- L'enfant doit au minimum être âgé de 3 ans au 31 décembre 2021.

Pour les familles qui arrivent de France, il est impératif d'être en possession d'un certificat de radiation de la Caisse d'allocations familiales du dernier domicile en France. Attention, ce document doit être demandé en priorité compte tenu des délais de réponse des CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))

Les aides à la scolarité sont proposées pour :

- Le Lycée Français International de Bangkok
- L'École Française Internationale de Pattaya
- L'École Française Internationale de Koh Samui
- BCIS Phuket International School
- La Petite École Bangkok
- Une inscription au CNED validée, c'est-à-dire, qui a reçu un avis favorable des services culturels de l'ambassade pour un élève éloigné géographiquement d'un établissement scolaire français. Les familles ne doivent pas s'acquitter au préalable des frais d'inscription au CNED. Une telle éventualité rend impossible toute attribution de bourse par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Comment déposer sa demande ? Comment constituer et déposer son dossier ?

Vous trouverez toutes les réponses pratiques sur le site de l'AMBASSADE DE France ; lien à suivre pour les bourses : <https://th.ambafrance.org/Seconde-campagne-des-bourses-scolaires-2021-2022>

Vos conseillers se tiennent également à votre disposition pour essayer de vous aider dans vos démarches en cas de besoin.

### PERMANENCE EN LIGNE

Fidèle à notre engagement d'être à votre écoute et dans l'attente de pouvoir à nouveau vous rencontrer lors de réunions dans toutes les régions de notre circonscription Thaïlande-Birmanie, nous vous proposons dès aujourd'hui de réserver votre rendez-vous personnel en ligne pour **SAMEDI PROCHAIN 24 JUILLET** entre 14H et 17H.

Si vous souhaitez nous poser une question, présenter un problème, une suggestion... il suffit de vous inscrire dès maintenant via le lien ci-dessous :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSev5De4W4IJ5HSmFls0ZI82nTQYpiZ4ifAmiKt3VRJgf9-8\\_g/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSev5De4W4IJ5HSmFls0ZI82nTQYpiZ4ifAmiKt3VRJgf9-8_g/viewform?usp=pp_url)

A très bientôt,

**CLAUDE BAUCHET**

Email : [bauchet@loxinfo.co.th](mailto:bauchet@loxinfo.co.th)

Tel : 081 844 7747 (+66 81 844 7747)

WhatsApp et Signal disponibles

**THATSANAVANH BANCHONG**

Email : [tbanchongcc@gmail.com](mailto:tbanchongcc@gmail.com)

Tel : 087 706 5030 (+66 87 706 5030)

WhatsApp disponible